

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 541 Vœu relatif à la végétalisation de la Ville et à la préservation de la biodiversité

Le Conseil de Paris,

Considérant la délibération JS-2003-14 autorisant la Maire de Paris à créer un Conseil Parisien de la Jeunesse et la délibération 2014-DJS-322 modifiant les missions et le fonctionnement de l'instance ;

Considérant que le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la municipalité et a pour objectifs de permettre la participation effective des jeunes Parisien·ne·s à l'élaboration des politiques publiques de la Ville et d'éclairer celle-ci dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien·ne·s ;

Considérant l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris qui dispose que le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, d'émettre un vœu afin d'interpeller le Conseil de Paris ;

Considérant les nombreux rapports scientifiques (tel que le rapport du GIEC du 8 août 2019) sur l'urgence écologique, et notamment les conséquences du changement climatique sur la biodiversité ;

Considérant les engagements de la France (Accords de Paris en 2015) et particulièrement ceux de la Ville de Paris (Stratégie de résilience de Paris, Plan Climat Énergie de Paris, Plan Biodiversité, etc.) sur les questions environnementales et de transition écologique ;

Considérant que les propositions du Conseil Parisien de la Jeunesse résultent de nombreuses rencontres et visites de terrain qui ont permis aux membres de l'instance de constater les divers dispositifs et actions menés par la Ville de Paris et de découvrir des initiatives citoyennes sur le sujet de la nature dans Paris ;

Considérant que les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse estiment que la nature en ville permet la création de corridors écologiques, nécessaires à la préservation de la biodiversité, et qu'à ce titre, chaque espace naturel dans la ville permet d'y contribuer ;

Considérant que les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse estiment que les Parisien·ne·s sont trop peu sensibilisés à la nécessité de préserver la biodiversité en ville ;

Considérant que les espaces végétalisés et les activités liées à la végétalisation favorisent le lien social et encouragent les échanges, notamment intergénérationnels ;

Considérant que la jeunesse s'implique et se mobilise actuellement pour le climat (au travers notamment du mouvement *Youth for Climate*), que les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent relayer cette mobilisation et contribuer à faire émerger des propositions pour développer la place de la nature en ville ;

Sur proposition des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris continue à favoriser la création de nouveaux espaces naturels et la préservation de ceux existants, en les adaptant aux défis climatiques en :
 - Développant et amplifiant la collaboration avec les acteurs présents sur le territoire parisien (opérateurs de transports, bailleurs sociaux, services publics étatiques et régionaux, par exemple) pour inciter à la création de nouveaux espaces végétalisés : murs ou toits végétalisés, jardins partagés, installations de *tiny forests* sur le modèle d'autres villes européennes (Amsterdam) et débitumage ;
 - Définissant des critères mesurables de préservation de la biodiversité dans la Charte « organiser un événement éco-responsable » lors de l'occupation temporaire d'espaces naturels ;
 - Multipliant les zones à pavés enherbés qui renforcent la perméabilité et favorisent la biodiversité des sols ;
 - Poursuivant le développement des zones d'évolution naturelle qui minimisent l'intervention humaine.
- Que la Ville de Paris intensifie ses actions de communication et de médiation en direction des Parisien-ne-s, en :
 - Développant l'information déjà existante sur la biodiversité et sa préservation dans l'espace public. La création d'une campagne de communication s'appuyant sur les techniques du *nudge marketing* (plaques informatives, parcours dans la Ville, etc.) pourrait permettre de sensibiliser, d'informer et de modifier de façon ludique et pédagogique le comportement des Parisien-ne-s face à la nature ;
 - Développant des temps de formation pour les Parisien-ne-s sur les questions de la nature en Ville et de la biodiversité au-delà de celles existantes déjà à la maison du jardinage.. Les agents des parcs et jardins pourraient ainsi être davantage formés à la médiation avec le public, et les moments dédiés à la sensibilisation des enfants pourraient être développés lors des temps périscolaires et extrascolaires.
- Que la Ville de Paris développe l'accompagnement des Parisien-ne-s, d'ores et déjà effectué par la Maison du Jardinage, en :
 - Mettant à disposition dans les mairies d'arrondissement des Parisien-ne-s des kits de démarrage avec de la terre végétale, des graines, des outils et des accessoires de jardinage ;
 - Développant de nouveaux des lieux de stockages, en plus de ceux existant dans les mairies d'arrondissement, afin de permettre d'entreposer des outils de jardinage, et de les partager entre les usagers.